

ÉCONOMIE ET GESTION

ENSEIGNER EN SECTION DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (STS)

Le professeur d'économie et gestion est détenteur de savoirs scientifiques, technologiques et professionnels dans les domaines de l'économie générale, du management des entreprises, du droit et, selon la spécialité choisie au concours, dans un des domaines de la gestion. Sa compétence s'étend aux champs transversaux de la communication et du numérique en lien avec sa spécialité, qu'elle ou il actualise en fonction de l'évolution des usages professionnels.

Alliant le savoir et l'action, des connaissances et des technologies, ce ou cette professeur(e) travaille en liaison avec les milieux professionnels et les organisations (entreprises, associations, organisations publiques) avec lesquelles elle ou il entretient des relations suivies. Elle ou il est en mesure de former ses élèves et étudiant(e)s à la conduite d'activités tertiaires professionnalisées qui prennent appui sur l'observation et l'analyse de situations réelles et à la gestion de projet. Elle ou il inscrit son action dans une réflexion et un travail d'équipe renforcés et dans l'interdisciplinarité.

Composition des dossiers de candidature

L'affectation d'un(e) professeur(e) d'économie et gestion sur une chaire STS résulte d'une demande spécifique formulée lors du **mouvement intra-académique** dans les domaines suivants :

- domaine de la gestion : BTS Comptabilité et gestion (CG)
- domaine commercial : BTS Management des unités commerciales (MUC), BTS Négociation relation client (NRC)
- domaine administratif : BTS Assistant de manager (AM), BTS Assistant de gestion PME-PMI (AG PME-PMI)

Le dossier de candidature ne peut porter que sur une seule spécialité de STS : ainsi un professeur maîtrisant les compétences pour assurer les enseignements professionnels en STS AM et en STS AG PME-PMI, devra renseigner deux dossiers distincts, l'un pour le BTS AM et l'autre pour le BTS AG PME-PMI.

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation ainsi qu'une fiche de renseignements détaillant tout particulièrement le parcours professionnel et la formation initiale et continue. Le dossier de candidature doit indiquer le ou les noms des établissements demandés : il n'est pas possible de formuler un vœu générique, soit académique, soit départemental ou un vœu sur un groupement de communes. Ces éléments permettent d'évaluer les candidatures par spécialité de STS.

Communication au corps d'inspection

Il est recommandé au candidat de tenir informé(e) l'Inspectrice ou l'inspecteur d'académie – inspectrice ou inspecteur pédagogique régional référent(e) de son établissement pour toute demande d'informations et tout conseil.

Évaluation des demandes d'affectation sur chaire STS

Lettre de motivation

Il est rappelé qu'une demande d'affectation en STS résulte d'un **projet professionnel construit**. La lettre de motivation n'est pas une simple lettre « d'accompagnement » au CV. Elle traduit les compétences disciplinaires et relationnelles listées précédemment et expose clairement les motivations de la demandeuse ou du demandeur.

Parcours professionnel

- **Spécialité du concours de recrutement** en adéquation avec la STS demandée,
- **Expérience professionnelle** dans des métiers visés par le référentiel du BTS sollicité.
Un Brevet de technicien supérieur prépare prioritairement un.e étudiant.e à une première insertion professionnelle au niveau III mais aussi à une poursuite d'études à l'université (licence professionnelle par exemple) ou dans une grande école (après un concours d'admission). Une attention particulière est portée à la connaissance des pratiques professionnelles de référence dans les métiers visés par le BTS concerné. Ainsi, par exemple, si la gestion de la relation client concerne aussi bien le titulaire d'un BTS MUC que d'un BTS NRC, sa pratique diffère en fonction de la posture professionnelle : le titulaire d'un BTS MUC accueille le client dans son entreprise alors que le titulaire d'un BTS NRC va à sa rencontre hors de son entreprise.
- **Expérience de l'enseignement dans le champ professionnel et la spécialité demandée** (en formation initiale et/ou en formation continue) ou dans le niveau concerné.

Il est indispensable de renseigner préalablement toutes les rubriques proposées dans I-prof pour les données personnelles et le CV enseignant : diplômes et titres, formations et compétences, activités professionnelles, activités personnelles, distinctions honorifiques...

Il est rappelé que le dossier de candidature porte sur l'ensemble des enseignements professionnels d'un BTS : il n'est pas possible de spécifier le ou les enseignements privilégiés ou ... exclus. Chacun des professeurs titulaires d'une chaire spécifique BTS participe à l'acquisition du corpus de compétences de ses étudiant.e.s ; ces compétences mobilisent des savoirs en interrelation étroite.

- **Missions exercées au sein du système éducatif**
Les missions exercées au sein du système éducatif sont variées : conseiller pédagogique, formateur académique, membre d'un groupe de travail de rénovation d'un diplôme, membre d'une commission de choix de sujets d'examen, membre du jury d'un examen ou d'un concours, personne ressource dans le champ du numérique... Le dossier de candidature devra préciser, le cas échéant, les missions confiées dans ce cadre (statut, objectifs, résultats).
- **Valeur pédagogique**
Elle est attestée par les corps d'inspection (IGEN, IA-IPR). Le dossier de candidature devra comprendre en annexe la copie du ou des rapports d'inspection les plus récents.

Formation initiale et continue

- **Titres universitaires en rapport avec la spécialité demandée**
Le dossier de candidature devra comporter la copie des titres mentionnés dans la fiche de renseignements.
- **Stages de formation suivis en adéquation avec la spécialité demandée**
Suivis dans le cadre du plan de formation de l'Éducation nationale ou dans un autre cadre (actualisation des connaissances scientifiques et techniques, rénovation de diplôme, pédagogie de l'alternance, etc.)

Le dossier de candidature devra comprendre l'intitulé des formations suivies (objectifs, durée, contenus) accompagnées, le cas échéant, des copies des titres de certification ou des attestations de qualification obtenues.

- **Stages professionnels en entreprise effectués proposés par le CERPEP ou stage(s) liés à une initiative académique ou personnelle.**

Rappel : Le CERPEP propose aux enseignant(e)s sélectionné(e)s des stages selon des modalités variées, ayant souscrit à une obligation de résultat à la fois pour l'entreprise et pour le système éducatif. Chaque participant(e) s'engage à produire ou coproduire une ou plusieurs ressources pédagogiques (consulter le site : <http://eduscol.education.fr/pid31532/stages-cerpep-de-formation-en-milieu-professionnel.html>).

Le dossier de candidature devra comprendre l'intitulé des stages suivis (objectifs, durée, contenus) ainsi qu'un bilan que la ou le professeur.e a tiré de sa participation à ces stages (il est recommandé, le cas échéant, de joindre la liste des productions pédagogiques créées).